

MONTER, UTILISER ET RÉALISER LA VÉRIFICATION JOURNALIÈRE DES ÉCHAFAUDAGES DE PIED - R408



PROGRAMME : 2 jours (14h) en Bretagne - 3 jours (21h) dans le Centre



JOUR 1

- Se situer et être acteur de la prévention des risques : appréhender les enjeux de la prévention, identifier les rôles et responsabilités des différents acteurs, communiquer et rendre des comptes, prévenir les risques.
- Monter et démonter un échafaudage de pied conformément à la notice du fabricant : identifier les différents types d'échafaudages et leur domaine d'utilisation. Comprendre et exploiter une notice de fabricant. Préparer le montage. Monter et démonter en sécurité une structure simple d'échafaudage de pied. Utilisation des outils de modification

JOUR 2

- Réaliser la vérification journalière d'un échafaudage de pied
- Appréhender le cadre réglementaire des vérifications des échafaudages et les responsabilités qui en découlent. Réaliser la vérification journalière avec examen de l'état de conservation de l'échafaudage de pied.
- Utiliser un échafaudage de pied en sécurité : accéder et circuler sur l'échafaudage, respecter les limites de charges, maintenir l'échafaudage en sécurité, tenir compte de la co-activité sur les chantiers.

À PREVOIR / A NOTER

- Casque avec jugulaire, tenue de travail, gants et chaussures de sécurité, harnais anti-chute.
- L'attestation de formation sera délivrée sous conditions de participation à l'intégralité du stage, de réussite aux QCM et aux évaluations pratiques du montage des échafaudages.
- Les personnes réussissant les tests sont reconnues compétentes au sens du Code du Travail et de la recommandation CNAM R-408.
- Pour ce qui est de la réception pour toute mise en service d'un échafaudage ou en cas de partage de l'échafaudage par plusieurs entreprises, le stagiaire devra suivre la formation «Vérification-réception d'un échafaudage fixes» de 1 journée.
- Cette formation ne permet pas de monter un dossier de réservation Aide Echafaudage+
- Cette formation n'est pas éligible aux aides CARSAT.

SUIVI



Feuilles d'émargement collectives contre signées par le formateur et attestation de formation. Fiche d'évaluation de la formation renseignée par chaque stagiaire. Remise d'un fascicule support de travail et de ressources réglementaires.

ENJEUX

Être capable de monter et démonter les échafaudages fixes, d'en vérifier le bon état et d'utiliser ces équipements selon les exigences définies par le constructeur.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Se situer et être acteur de la prévention des risques
- Monter et démonter un échafaudage de pied conformément à la notice du fabricant
- Réaliser les vérifications des mises, remises en services, trimestrielles et journalières d'un échafaudage fixe
- Utiliser un échafaudage fixe en sécurité.

PUBLIC

Toute personne appelée à monter, démonter un échafaudage de pied de hauteur inférieure à 24m conformément à la notice technique du fabricant, pour réaliser les travaux de sa propre activité et à utiliser cet échafaudage. + F.P.C.

PRÉREQUIS

- Être majeur (ou avoir une dérogation d'âge).
- Avoir la connaissance de la langue française pour la compréhension de la notice du fabricant.
- Avoir une expérience professionnelle de 6 mois dans le domaine des échafaudages (utilisation et/ou montage). Justifier d'une aptitude médicale aux travaux en hauteur sans restriction au port de charges.
- Être formé (ou s'engager à l'être) à l'utilisation des Equipements de Protection individuelle (EPI) contre les chutes de hauteur.

MÉTHODES

- Apports du formateur
- Démarches participatives
- Travaux pratiques (environ 7h)
- QCM fin de formation.

ANIMATION

Formateur spécialisé ayant fait l'objet d'une procédure de qualification par l'ARFAB Bretagne.

NOMBRE DE PARTICIPANTS

Min : 6 / max : 8

STAGE INTRA

Formation réalisable dans votre entreprise

En Bretagne : 560 € NT/stagiaire
En Région Centre : 861 € NT/stagiaire

